

Résidence-mission Qu(art)iers Cambrai

La Ville de Cambrai

en partenariat avec

la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France,

lance un

**Appel à candidatures pour une résidence-mission
en direction des artistes dont la recherche est traversée
par les questions liées au partage, à la commensalité et aux arts du goût
intéressés par une immersion au cœur d'un territoire
dans toutes ses composantes spatiales, sociales et culturelles
en faveur des habitants d'un quartier en politique de la ville à Cambrai
du 21 septembre au 19 décembre 2026**

PHOTOGRAPHIE DU TERRITOIRE

Cambrai est située dans la vallée de l'Escaut, aux confins des plateaux du Hainaut et de l'Artois et des vastes plaines aux légères ondulations qui caractérisent le paysage du Cambrésis. Sa position géographique, la présence de nombreux espaces verts, de l'Escaut et du canal de Saint-Quentin, son architecture en font une ville au cadre de vie préservé et justifient sa réputation de « ville à la campagne ».

Labellisée « Ville d'art et d'histoire » depuis 1992, son riche patrimoine et la construction de ses quartiers sont le reflet d'une histoire complexe et mouvementée dont les derniers épisodes datent des deux conflits mondiaux du XXe siècle.

Afin de faire plus ample connaissance avec la ville de Cambrai, le lien suivant vous dirige sur son site internet dédié : <https://www.villedecambrai.com/decouvrir/decouvrir-la-ville/portrait-de-ville>

Structurée autour du centre-ville, la ville est composée de 7 quartiers dont 4 relèvent de la politique de la ville : la résidence La Forêt, la résidence d'Esnes, le quartier Amérique et le quartier Vieux Centre-Ville Saint-Géry qui est directement concerné par cet appel à candidature.

Le Vieux Centre-Ville est le quartier le plus ancien de Cambrai. Il repose sur le noyau historique de la ville avec un patrimoine très riche : 11 monuments classés, un réseau de rues dense et urbain composé de maisons d'artisans, d'hôtels particuliers, de bâtiments militaires, d'édifices religieux, de routes pavées, des plus anciens souterrains de la ville. Il fait l'objet depuis 2018 de rénovations importantes dans le cadre du programme « Action Cœur de Ville » dont les enjeux sont :

- une offre d'habitat et un cadre de vie de qualité,
- la mise en valeur de son patrimoine,
- l'amélioration de l'accessibilité,
- le renforcement des équipements structurants,
- le soutien au tissu commercial de centre-ville.

On y trouve également des espaces de respiration comme des squares, des jeux pour les enfants et « La promenade des Amoureux », un chemin de flânerie qui surplombe l'Escaut- Rivière, rappelant le paysage bucolique du front fortifié de la fin du XIXe siècle. Un quartier riche historiquement et architecturalement qui se fond dans son environnement à proximité du centre-ville commerçant. Il compte 1625 habitants touchés cependant par le mal-logement et par un taux de pauvreté de 37 % (quartier en politique de la ville).

La résidence de 3 mois menée par un-e artiste sera organisée en collaboration avec les structures actives du quartier pour définir les orientations et développer des projets artistiques en adéquation avec les enjeux locaux.

Le quartier compte un champ varié de structures et partenaires potentiels comme le centre social du Centre-Ville, la résidence des Anglaises pour les personnes âgées, l'EHPAD Godeliez-Bolevin, l'EPIDE, le CHRS Charles Dupré, la police municipale, l'école Malraux, les collèges Jules Ferry et Fénelon. Les commerces de proximité pourront également être des partenaires privilégiés (fabricant de crèmes glacées, cafés, restaurant gastronomique, clinique, radio locale, boulangerie). A noter que le quartier compte dans son périmètre les lieux de culte de 3 religions : une mosquée, un temple et une église.

Classé en quartier prioritaire de la ville, on compte dans le quartier Vieux Centre-Ville Saint-Géry une prédominance de ménage d'une personne (63,7 % en 2022) dont une part très importante de personnes de plus de 60 ans et en majorité des femmes. La grande majorité des habitants du quartier vit en appartement et en location. Le taux d'emploi est de 54 % avec une baisse d'activité chez les 55-64 ans. Les indicateurs sociaux mettent en évidence qu'une partie de la population fait face à des handicaps socio-économiques avec un nombre important de personnes isolées et en grande précarité mais aussi une importante mixité sociale.



LA RESIDENCE-MISSION QU(ART)IERS

Qu'est-ce qu'une résidence-mission Qu(art)iers à des fins d'EAC et de cohésion sociale ?

Les résidences-mission « Qu(art)iers » sont initiées à des fins de démocratisation culturelle, d'éducation artistique et culturelle et de cohésion sociale.

Il s'agit, pour l'artiste, de s'engager dans une démarche donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il ou elle met en œuvre (réflexions, expérimentations, réalisations).

L'artiste s'appuie pour cela sur des formes de rencontres, d'interventions ou d'actions très variées se différenciant des traditionnels ateliers de pratique artistique.

Il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre pérenne : ce type de résidence ne se confond nullement avec une résidence de création. En revanche, les temps de mise en partage permettant de rendre visible le travail artistique mené au cours de la résidence sont encouragés.

Finalités du programme Qu(art)iers

- Pour tendre vers la généralisation d'une proximité organisée entre les habitants d'un quartier et des artistes et leurs œuvres sur une durée significative
- Pour fédérer, autour d'une présence artistique, les acteurs sociaux, éducatifs, associatifs et culturels d'un ou plusieurs quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)

- Pour créer ou venir soutenir une dynamique collective et durable en faveur de la démocratisation culturelle
- Pour vivre une expérience sensible en ultra-proximité, à l'échelle d'un lieu de vie et au rythme des propositions d'un artiste, architecte, journaliste, etc. au propos éminemment actuel spécifiquement invité en résidence
- Pour accompagner, valoriser et qualifier les dynamiques observées dans les QPV

Pour qui ?

Pour tous les habitants d'un quartier concernés par la politique de la ville (QPV) avec une prise en compte particulière des jeunes (enfants, adolescents et jeunes adultes), sur les différents temps de vie.

Comment ?

En s'appuyant sur plusieurs idées-forces :

La présence pleine et consécutive d'un artiste professionnel sous forme de résidence-mission dans le ou les quartier(s) ;

- L'accompagnement des habitants du quartier, par les acteurs professionnels du terrain, à l'accueil et à la rencontre active de cet artiste, de son univers et de ses œuvres ;
- Tirer parti de cette présence artistique pour fédérer les forces vives, notamment associatives, sociales et éducatives, du quartier autour de futurs projets partagés, fédérateurs et décloisonnant (inter-âges, inter-champs d'intervention, inter-temps, etc.).
- Colorer ces résidences des esthétiques et thématiques qui correspondent à des enjeux identifiés dans les QPV : artistes travaillant les questions de paysages, architecture, urbanisme, cadre de vie, géographies physiques et/ou sensibles, aménagement et tout projet permettant d'aborder ces territoires comme des laboratoires de transitions énergétique et urbaine et plus largement comme des laboratoires d'expression des droits culturels.

Où ?

- A l'échelle d'un QPV
- Inter-QPV pour favoriser la mobilité et lutter contre le sentiment d'enclavement physique et psychologique
- Des actions pourront être imaginées avec des quartiers non-inscrits dans la géographie prioritaire dans une optique de mixité et de cohésion sociales.
- Dans l'espace public avec des projets hors les murs déployés au plus près des habitants et permettant une valorisation, une relecture du cadre de vie.
- Avec et dans les structures culturelles, patrimoniales et socioculturelles afin de favoriser l'appropriation et la fréquentation de ces lieux et créer des habitudes partagées.

Quand ?

Durant trois mois consécutifs selon les dates annoncées dans le présent appel à candidature.

LA RESIDENCE-MISSION QU(ART)IERS

1- À propos du présent appel à candidature

En concertation avec les partenaires impliqués dans la vie du quartier qui ont une connaissance fine de ses habitants et des enjeux, **il est recherché en vue de cette résidence-mission qui va se déployer dans le quartier Vieux Centre-Ville Saint-Géry (et en interrelation plus large avec les autres secteurs de la ville de Cambrai), un ou une artiste professionnel(le) dont la recherche est traversée par les questions liées au partage, à la commensalité et aux arts du goût et dont la démarche est délibérément inscrite dans le champ de la création contemporaine. Le jury sera sensible à ceux et celles qui investissent l'espace public physiquement, intellectuellement, artistiquement pour aller à la rencontre des habitants qui, pour certains, peuvent considérer l'art comme éloigné de leur préoccupation.**

L'ambition est de faire du quartier un terrain d'échange et de partage avec et entre les habitants pour :

- encourager les échanges citoyens,
- développer le respect et l'intérêt pour autrui,
- créer un esprit collectif,
- partager des moments de vie autour de la commensalité.

La commensalité est comprise ici :

- dans sa dimension sociale pour sa capacité à rassembler, à créer des échanges, à partager,
- dans sa dimension sensorielle pour donner à vivre une expérience qui remue la perception et les sens,
- dans sa dimension créative pour pouvoir expérimenter en structure, à domicile ou dans l'espace public, oser marier couleurs, matières, parfums, goûts, etc.

Ces objectifs s'inscrivent dans les axes affichés du contrat de ville 2024-2030 avec la volonté d'aller au-devant des publics par la mise en place d'une politique autour de l'éducation artistique et culturelle auprès du jeune public et des résidents en quartier prioritaire.

L'artiste sera animé par une grande motivation pour la question de l'accès à la culture pour les publics qui en sont éloignés, géographiquement et/ou socialement. Ils auront la volonté de travailler en partenariat avec les structures culturelles qui le désireront et seront ouverts à leur envie (l'annexe 1 du présent document permet au candidat d'appréhender les grandes orientations de la programmation culturelle de Cambrai ainsi que les équipements culturels structurants).

L'artiste-candidat, étant français ou étranger, a déjà à son actif une production conséquente et doit être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission. Il maîtrise l'usage oral de la langue française.

L'artiste retenu est appelé à résider effectivement sur le territoire et à se rendre disponible, de manière exclusive, pour la mission. Il ou elle doit être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel et donc d'un permis de conduire en cours de validité.

2 - Calendrier

Le temps de la résidence se déroule sur une durée de trois mois pleins consécutifs (1 + 12 semaines), à raison de 5 à 6 jours par semaine (possibilité d'action le week-end et en soirée). Dans l'objectif de multiplier et d'optimiser les possibilités de projets avec les différents publics, il est prévu que ce temps de résidence se déroule du **lundi 21 septembre au vendredi 19 décembre 2026**.

La résidence, à proprement parler, s'organise de la manière suivante :

- **Découverte/immersion en amont des résidences-mission**

Une phase de découverte d'une durée d'une semaine sera organisée en juin afin que l'artiste retenu puisse se familiariser avec le territoire d'action, affiner sa compréhension du cahier des charges de la résidence-mission et envisager le plus en amont possible les temps de diffusion. L'artiste est invité dans ce cadre à participer à une ou des rencontres de prises de contacts destinée(s) aux acteurs du champ social et des solidarités en premier lieu et à tous les autres professionnels afin de faire connaître son travail. Ces rencontres, très illustrées, inventives, à forte teneur artistique laissent une part importante à l'échange et facilitent énormément la constitution par ces différents professionnels d'équipes appelées à collaborer quelques semaines plus tard avec l'artiste.

- **Déploiement de la résidence-mission**

Au cours de cette seconde phase d'une durée de 12 semaines à répartir sur la période du 21 septembre au 19 décembre 2026, l'artiste rencontre un grand nombre de partenaires potentiels issus des champs de

l'action sociale et des solidarités, de la cohésion sociale, de l'insertion sociale, culturels, éducatifs (scolaire, périscolaire et hors temps scolaire), de la santé, etc.

A cette occasion, les équipes rencontrées sont également invitées à présenter à l'artiste accueilli en résidence leur propre contexte d'exercice professionnel, leur quotidien. Elles évoquent aussi ce qui dans la démarche et l'œuvre de l'artiste leur paraît susceptible d'interpeller, de toucher, de faire se questionner les enfants, les adolescents, les adultes dont elles ont la responsabilité.

Cette phase permet la mise en œuvre d'actions, certes légères et, a priori, éphémères mais délibérément artistiques en direction des publics dont ces professionnels ont la responsabilité.

3 - Conditions financières

En ce qui concerne la rétribution de l'artiste-résident, la rémunération tendra à s'approcher de 3000 € net mensuel.

Compte-tenu de la grande diversité des modes de contractualisation et du caractère invariant du budget de la résidence, il est précisé ici que le coût total employeur ne peut pas excéder 18 000€. Ce montant prend donc en compte la rémunération de l'artiste pour la mission, à proprement parler, dans son intégralité à savoir :

- la diffusion d'œuvres et, le cas échéant, d'éléments documentaires complémentaires
- les rencontres avec des équipes de professionnels des champs déjà cités susceptibles de déboucher sur :
 - des propositions d'actions de médiation démultipliée
 - des créations conjointes de « gestes artistiques »
- l'accompagnement artistique de ces propositions d'actions de médiation et de ces créations conjointes, quel que soit le contexte de lieu et de temps

Ce sont les contributions respectives de la Ville de Cambrai et de la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France qui permettent cette hauteur de rétribution.

Les conditions de diffusion des œuvres déjà existantes de l'artiste dans des lieux dédiés ou non, sont étudiées avec la collectivité. Il s'agit ici d'actions de diffusion ne faisant pas l'objet d'engagements et d'accords directs avec des équipes et des équipements, notamment culturels, du territoire désireux de s'associer de manière significative à cet axe de la diffusion en accueillant certaines « grandes formes » ou des expositions de grande envergure.

Pendant la période d'immersion, l'hébergement est mis à disposition des artistes par la Ville de Cambrai. Pendant la période de résidence, l'hébergement est directement géré par l'artiste contre un forfait de la Ville de Cambrai se montant à 600€ par mois. Enfin, la collectivité prend également en charge deux voyages aller-retour du lieu de domicile de l'artiste au territoire de résidence (sur présentation des justificatifs, pour la France métropolitaine). Les autres éventuels voyages du lieu de domicile au territoire de résidence ainsi que les repas sont à la charge de l'artiste.

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la collectivité et de l'artiste-résident est signé avant le début de la résidence-mission.

Dans le cadre du R.G.P.D., les coordonnées de l'artiste seront conservées durant la durée des jurys de sélection.

Les données de certains artistes seront conservées pendant 5 ans, à titre de ressources pour des manifestations qui pourraient être organisées ultérieurement par la collectivité. Les artistes conservant un droit d'accès et de rectification.

4 - Pilotage et accompagnement

La Ville de Cambrai (et plus précisément la direction des affaires culturelles) est l'opératrice de l'action en

s'adjoignant l'appui technique de ses différents partenaires. Elle assure la coordination générale de la résidence-mission.

À ce titre, elle :

- accompagne l'artiste-résident(e) afin de le (la) guider dans sa découverte du territoire
- veille aux bonnes conditions de son séjour et de son travail
- organise techniquement la résidence avec le concours des structures culturelles et associatives et avec les établissements scolaires
- veille particulièrement à la diffusion maximale de l'œuvre de l'artiste, tout au long de la résidence (et si possible, en amont, de celle-ci, voire à son issue) sur l'entièreté du territoire d'action
- facilite avec le concours actif des inspecteurs de l'Éducation nationale et des conseillers pédagogiques les rencontres avec les équipes pédagogiques et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître
- facilite avec le concours actif des responsables du monde associatif les rencontres avec les équipes d'animateurs ou d'éducateurs et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître
- organise la communication en faveur de cette résidence et le plus en amont possible, auprès des structures culturelles du territoire et de l'ensemble de ses habitants, elle suit également la relation aux médias
- assure la gestion administrative de la résidence (paiement de l'artiste, gestion du budget...)

5 - Transition

Pour s'engager vers une transition globale, il est essentiel que les acteurs du secteur culturel, au même titre que ceux d'autres champs, économiques ou sociaux, s'interrogent sur leurs propres pratiques, qu'ils s'agissent des modes de production, des processus à l'œuvre au sein même des contenus artistiques ou des pratiques. Le présent appel à candidatures invite ainsi les artistes à se saisir pleinement de cet enjeu dans ses dimensions sociale, sociétale environnementale en faisant émerger des propositions et des espaces de dialogue inédits tenant compte :

- du principe de modération en initiant des pratiques plus durables privilégiant notamment le réemploi, la réutilisation et le recyclage, la valorisation des ressources locales et des patrimoines, etc.;
- de la sobriété numérique afin de concourir à la réduction de l'empreinte numérique culturelle ;
- des mobilités en conciliant le défi d'aller chercher de nouveaux publics, de toucher la jeunesse, tout en réduisant l'impact carbone de leur mobilité qui est l'une des premières sources d'empreinte carbone de la culture ;
- des enjeux environnementaux afin d'inventer les territoires et les paysages de demain ;
- de la diversité et des droits culturels en favorisant les interactions entre les cultures.

6 - Faire acte de candidature

Afin de pouvoir faire acte de candidature en parfaite connaissance de cause, chaque artiste intéressé par cette offre est invité à prendre la mesure de l'investissement plein et exclusif du résident et à bien appréhender les données territoriales présentées dans le présent appel à candidatures.

Si tel est le cas, la démarche est la suivante. Il suffit d'adresser, par envoi électronique uniquement, sous format PDF, un dossier comprenant :

- une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension et d'une acceptation du cahier des charges et donc de l'esprit, des attendus et des conditions de la résidence-mission. Cette lettre peut également évoquer les éventuelles pistes que propose d'emprunter le (la) candidat(e) en vue de la réalisation de gestes artistiques en cohérence avec le territoire.
- un curriculum vitae
- un dossier artistique présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la

- démarche artistique de l'artiste-candidat(e)
- une liste des œuvres / productions artistiques disponibles à des fins de diffusion pendant, et éventuellement avant ou après le temps de résidence (à préciser le cas échéant). Cette liste peut être utilement accompagnée d'une autre présentant les différents éléments documentaires susceptibles d'enrichir l'axe de diffusion de la résidence.
 - un budget prévisionnel détaillant le montant toutes charges comprises /coût total employeur

à l'adresse suivante : dducamp@mairie-cambrai.fr

Votre dossier est à envoyer en un seul et même document PDF **n'excédant pas 22 pages.**

Il est précisé que si l'artiste peut candidater pour plusieurs territoires, en cas de simultanéité de sélection d'un même artiste, le territoire qui se prononce définitivement le premier en sa faveur sera le territoire qui bénéficiera de sa présence, la date de jury faisant foi.

Dans le cas où l'artiste-candidat souhaite enrichir cet envoi pour présenter des œuvres ou documents audiovisuels complémentaires, il le précise dans son envoi électronique et adresse ces pièces, par voie postale à l'adresse suivante :

Direction des Affaires Culturelles

Diane Ducamp

Le Labo, 2 rue Louis Renard - 59400 Cambrai

La date de clôture est fixée au **22 mai 2026**. Les différentes candidatures reçues sont examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des différents partenaires locaux.

Annexe 1

La résidence Qu(art)ier est mise en place au regard de l'ambition de la Ville de Cambrai « de réunir les conditions nécessaires aux pratiques culturelles de sa population, dans sa diversité ».

Cette volonté se traduit par la mise en place d'axes de développement prioritaires :

- **Offrir les lieux et les opportunités de la confrontation avec les œuvres, les cultures et les savoirs.**
Pour ce faire, le territoire a engagé depuis plus de 15 ans un programme d'investissement sans précédent pour ses services culturels. À terme, l'ensemble de ses équipements aura fait l'objet de rénovation et d'extension, permettant une structuration adaptée aux besoins actuels des habitants et couvrant les différents champs culturels. Ces services sont le socle sur lequel sont construites les actions de programmation et de médiation
- **Ouvrir à la pluralité des domaines artistiques et culturels, et notamment la culture scientifique, technique et industrielle**
- **Développer la formation en accompagnant les structures d'enseignement artistique, du niveau périscolaire jusqu'à l'enseignement supérieur**
- **S'appuyer sur les richesses du territoire pour développer une politique des patrimoines** (artistique, monumental, écrit, mémoriel, immatériel...) intégrant l'étude, la conservation, la restauration et la valorisation par la mise en œuvre de projets innovants
- **Lutter contre les inégalités d'accès à la culture et tendre ainsi, toujours plus, vers l'objectif de généralisation de la démocratisation culturelle**, le territoire étant confronté à des difficultés plurielles quant à la question de l'éloignement des publics, qu'elles soient d'ordre spatial ou social.
(Pacte culturel entre l'État, la Ville et la communauté d'agglomération de Cambrai-février 2015)

Les structures culturelles professionnelles du territoire sont des partenaires potentiels de la résidence-mission, particulièrement susceptibles de démultiplier les effets de la présence de l'artiste. Ces structures sont notamment :

- le Labo, structure culturelle réunissant quatre politiques : la lecture publique, la valorisation du patrimoine écrit, la culture scientifique, technique et industrielle, la valorisation de l'architecture et du patrimoine.
<https://www.lelabocambrai.fr/>
- le musée de Cambrai <https://www.villedecambrai.com/culture/les-structures-culturelles/le-musee-des-beaux-arts>
- le service Ville d'art et d'histoire <https://www.villedecambrai.com/culture/cambrai-ville-dart-et-dhistoire>
- l'École supérieure d'art de Cambrai <https://www.esac-cambrai.net/>
- le Conservatoire à rayonnement départemental de Cambrai
<https://www.agglo-cambrai.fr/nos-structures/conservatoire-a-rayonnement-departemental-de-musique-et-de-theatre>
- le Théâtre de Cambrai <https://www.scenes-mitoyennes.fr/>
- les Ateliers des Beaux-arts de Cambrai
<https://www.villedecambrai.com/culture/les-structures-culturelles/les-ateliers-darts-plastiques>
- la Maison de la Nature

A la même période :

Les journées nationales de l'architecture
Halloween
Marché de Noël
Exposition sur le patrimoine écrit au Labo
Exposition sur le verre à l'Archéosite
Salon de la maquette militaire au Cambrai Tank 1917
Maison du Canal Seine-Nord Europe